

Rapport sommaire des ateliers régionaux de consultation en Afrique, en Asie Pacifique, en Amérique latine et Caraïbes pour le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles 2009

Par Alfonso Castellanos Ribot, président du Groupe de travail sur
le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (CSC)

Mars 2009



Table des matières

	Page
I. Introduction	5
II. Statistiques culturelles en Afrique, en Asie Pacifique, en Amérique latine et Caraïbes	6
III. Précision sur la portée du Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (CSC).....	9
IV. Définition de la culture.....	11
V. La culture et le développement	12
VI. La dimension sociale de la culture	15
VII. Patrimoine immatériel, savoir traditionnel et artisanat	17
VIII. Diversité culturelle.....	21
Bibliographie	24
Annexe : Recommandations des ateliers régionaux sur le CSC	26

I. Introduction

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) procède actuellement à une révision du Cadre de l'UNESCO de 1986 (UNESCO, 1986) pour les statistiques culturelles (CSC) afin de mieux refléter les différentes conditions des pays en développement et les répercussions des nouvelles technologies sur la culture contemporaine.

Cette initiative permet de commencer un processus indispensable de réflexion sur les statistiques culturelles à l'échelle mondiale. D'une part, depuis le CSC de 1986 (UNESCO, 1986), d'importants changements technologiques (TIC) ont affecté les modalités de production, de distribution et de consommation des biens et services culturels. D'autre part, il a été reconnu que le CSC de 1986 a été principalement conçu par des pays développés; il n'offrait donc pas d'outils susceptibles de saisir adéquatement nombre d'expressions culturelles issues de sociétés non industrielles. L'un des défis du nouveau cadre sera donc de permettre la reconnaissance d'une vaste gamme d'expressions culturelles, sans égard à leur mode de production économique respectif.

Au cours des dernières décennies, la nécessité de réviser le cadre a été accentuée par l'accroissement de l'importance de la culture sur le plan économique, tout en étant de plus en plus priorisée au niveau de la politique gouvernementale. Et pourtant, le rôle de la culture dans le développement économique et social demeure insuffisamment documenté et valorisé à cause du manque d'outils statistiques largement reconnus. Afin d'élaborer des politiques culturelles fondées sur des résultats, l'importance de développer des statistiques et des indicateurs dans le domaine de la culture a ainsi été reconnue. Dès lors, au cours des dernières années, divers pays ont mis au point des méthodologies et des classifications permettant de mesurer les aspects sociaux et économiques de la culture avec des approches ou de portées différentes. Ces expériences ont été prises en compte lors de l'élaboration de la version préliminaire du CSC de 2009 (ISU, 2007) afin d'établir une base comparables à l'échelle internationale pour les données en culture.

Dans le cadre d'un vaste processus de consultation internationale lancé en 2008 par l'ISU, une série d'ateliers régionaux a été organisée sur divers continents de la planète. Ce rapport présente certains des principaux enjeux abordés au cours de ces ateliers organisés à Maputo, au Mozambique, en septembre 2008 pour la région de l'Afrique, à Bangkok, en Thaïlande, en octobre 2008 pour la région de l'Asie Pacifique et à San Jose, au Costa Rica, en janvier 2009 pour la région de l'Amérique latine et Caraïbes.

L'objectif principal de ces ateliers était de recevoir les commentaires sur la version préliminaire du cadre (ISU, 2007) des pays d'Afrique, d'Asie Pacifique et d'Amérique latine et Caraïbes, en particulier en ce qui a trait à la définition de la culture telle qu'elle est perçue dans ces régions et à la pertinence de la méthodologie proposée par le CSC pour analyser les priorités de leurs politiques culturelles.

Tout d'abord, il importe de souligner que le nouveau CSC a été accepté et soutenu par tous les participants lors des ateliers. D'autre part, plusieurs thèmes ont été abordés lors d'un riche débat d'idées à propos du document préliminaire du CSC, lesquels devraient être pris en compte afin de mieux refléter les points de vue et les besoins des pays de ces régions du monde.

La plupart des commentaires et propositions soulignés peuvent être regroupés en sept catégories :

1. Commentaires sur la situation des statistiques culturelles dans chaque région et dans certains pays en particulier par rapport aux propositions du nouveau cadre de travail ;
2. Enjeux devant être pris en considération en ce qui a trait au processus d'élaboration de statistiques culturelles internationales en tenant compte des situations mentionnées au point précédent toutefois, ces enjeux vont au-delà des objectifs du CSC. Il existe des enjeux relatifs aux stades ultérieurs qui concernent la mise en œuvre du cadre de travail (mise au point des indicateurs, des directives et de la formation) avec lesquels il y aurait lieu de composer un peu plus tard et qui ne devraient pas nécessairement faire partie de ce cadre ;
3. Selon certains pays, d'autres thèmes devraient être inclus dans la définition de la culture, en particulier en ce qui concerne le patrimoine immatériel ;
4. Propositions visant à clarifier les représentations graphiques du modèle conceptuel (graphiques apparaissant dans le document) : c'est-à-dire les commentaires reliés au cycle culturel de la phase de la création à celle de la consommation/participation ;
5. Suggestions pour compléter le document préliminaire du CSC afin de souligner l'importance de la dimension sociale de la culture et de son apport au développement humain ;
6. Suggestions au sujet de l'approfondissement ultérieur de certains enjeux-clés en ce qui concerne les priorités et les objectifs des politiques culturelles, comme la diversité culturelle et la culture et la diminution de la pauvreté ; et
7. Besoin de coordonner la mise en œuvre du CSC avec des projets d'envergure régionale et nationale ainsi qu'avec des programmes d'organisations régionales ou internationales.

II. Statistiques culturelles en Afrique, en Asie Pacifique, en Amérique latine et Caraïbes

Comme le souligne le document préliminaire du CSC, peu de cadres de statistiques culturelles ont été mis au point de par le monde et la collecte de données demeure limitée parmi ceux qui ont été examinés pour l'élaboration du cadre de 2009 de l'UNESCO (ISU, 2007, p. 19).

Les participants des ateliers ont confirmé un manque d'informations fiables, comparables et pertinentes sur la culture en Afrique, en Asie Pacifique, en Amérique latine et Caraïbes, mais ils ont par ailleurs fournis des éléments contextuels et des expériences menées dans ces pays qu'il faudrait prendre en compte.

Dans la plupart des pays d'Afrique, les statistiques culturelles sont inexistantes ou insuffisamment développées. Elles sont par ailleurs axées sur les données administratives des institutions culturelles publiques. Selon les renseignements fournis par l'Observatoire

des politiques culturelles en Afrique, malgré l'organisation de nombreux congrès et réunions d'experts par l'UNESCO dans la région au sujet des statistiques culturelles dans les années 1970 et 1980, aucun développement important n'est survenu dans ce domaine. En dépit de plusieurs déclarations, chartes et plans d'action reconnaissant l'importance de la culture pour le développement en Afrique, les principales initiatives portant sur le développement des statistiques en Afrique¹ ne contiennent aucune mention relative aux statistiques culturelles.

Selon un rapport de recherche sur les statistiques culturelles publié récemment par le *South African Cultural Observatory* :

« En résumé, le problème des statistiques culturelles en Afrique du Sud comporte trois volets : (1) il y a un manque de données et il n'existe pas de source officielle de données, (2) les quelques données existantes sont fragmentaires puisqu'il n'y a pas de source unique de données et ; (3) diverses sources de données définissent et catégorisent différemment certaines industries, ce qui rend hasardeux le regroupement ou la comparaison de ces indicateurs » (*South African Cultural Observatory*).

La situation demeure plus hétérogène pour la région Asie Pacifique. Au cours des dernières années, certains pays ont en effet développé des projets pour mesurer les industries créatives alors que d'autres ont une expérience moins riche. Hong Kong région administrative spéciale de Chine et Singapour ont enregistré d'importants progrès quant à la mesure et à l'analyse des industries créatives (*Center for Cultural Policy Research*, 2003, 2005; Heng, 2003).

Un document d'information préparé pour l'atelier de consultation régionale de Bangkok souligne que « (...) la plupart des pays de l'Asie Pacifique ont collecté des données relatives au secteur culturel par l'entremise d'inventaires et d'archives en portant une attention particulière sur le dénombrement des biens du patrimoine culturel, du livre, de la production de films et de musique et de certaines représentations (arts de la scène). Pourtant, la nécessité d'obtenir des données précises ayant trait à d'autres aspects de ce secteur n'a pas, jusqu'à maintenant, suscité d'inquiétudes importantes » (Askerud, 2008).

Au niveau régional, au cours des dernières années, l'UNESCO en collaboration avec l'OMPI², l'ONUDI³, le PNUD⁴, l'Université de Hong Kong et d'autres partenaires, a mis au point un modèle de projet-pilote pour initier la mise en place d'une collecte et d'une analyse des données dans le secteur des industries culturelles décrit dans le rapport intitulé *Cultural Industries Statistics: Framework for the Elaboration of National Data Capacity Building Projects*. Ce projet-pilote est un modèle régional en matière de statistiques et d'indicateurs culturels qui peuvent être élaborés dans chaque pays par les offices nationaux de statistique.

¹ Commentaires de Máté Kovács, coordonnateur de recherche à l'OCPA (Observatoire des politiques culturelles en Afrique), lors de l'atelier régional de consultation à Maputo.

² Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

³ Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

⁴ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Les objectifs à long terme du projet sont les suivants :

- Améliorer et renforcer les statistiques sur lesquelles repose la formulation des politiques relatives au secteur des industries culturelles afin de perfectionner ces dernières dans le cadre des stratégies nationales de développement économique ; et
- Développer les capacités nationales nécessaires à la production de documents statistiques de haute qualité sur les industries culturelles, y compris les industries relatives à l'artisanat et au patrimoine des pays.

Les objectifs immédiats incluent :

- Concevoir ou élaborer et tester une méthodologie de collecte et d'analyse de données (économiques) pour les industries culturelles grâce à l'instauration d'outils et de directives adéquats et souligner les caractéristiques et les différences régionales ;
- Développer, dans les pays participants, les capacités de chaque office national de statistiques (ONS) dans la collecte et l'analyse des données portant sur les industries culturelles par l'entremise de la conception et de la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités à leur l'intention selon des modules ;
- Concevoir des formats uniformes des données de base dans le secteur des industries culturelles ;
- Contribuer à un dialogue sur la faisabilité d'établir, au niveau international, des normes et des indicateurs pour les industries culturelles.

Afin de maximiser les résultats des efforts consentis dans la région pour développer des statistiques culturelles, il est très important de maintenir des liens étroits entre cette initiative et le processus de révision et de mise en œuvre du CSC afin d'optimiser les actions qui ont lieu dans cette région.

En ce qui concerne l'Amérique latine et Caraïbes, plusieurs expériences ont été prises en compte. Deux exemples des efforts régionaux peuvent être mentionnés : l'initiative du SICLAC (*Sistema de Información Cultural de Latinoamérica y el Caribe*) au début des années 1990, qui est à l'origine de plusieurs systèmes d'information culturelle exploités dans la région et ; la mise au point d'une méthodologie pour mettre en œuvre un compte satellite de la culture qui a été élaboré par le *Convenio Andrés Bello* (CAB).

Depuis 2005, un projet a été entrepris dans les pays d'Amérique centrale avec le soutien de l'UNESCO pour élaborer des indicateurs culturels fondés sur le CSC. Comme dans le cas d'autres initiatives, il demeure très important que ce projet soit examiné en prenant en compte le nouveau CSC, comme il a été proposé lors de l'atelier de San José.

III. Précision sur la portée du Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (CSC)

Divers commentaires et propositions formulés durant les ateliers portaient sur les étapes ultérieures du processus de développement de statistiques culturelles, dans une perspective internationale et au sens strict, ils allaient au-delà de la portée et de la finalité du CSC. De nombreux commentaires traitaient de problèmes auxquels il faudra se pencher, une fois que le cadre aura été adopté et qu'il sera à l'étape de la mise en œuvre : l'élaboration de directives, d'indicateurs, d'enquêtes-pilotes, de formation et de renforcement des capacités.

Afin de déterminer comment ces commentaires devront être pris en compte, il est important de noter que :

- ces commentaires portent sur des enjeux qui vont au-delà des objectifs du CSC ; et
- à divers endroits du document préliminaire, il est expliqué que certains points seront abordés lors d'étapes ultérieures.

Toutefois, ces commentaires et propositions ont été mentionnés à plusieurs reprises, ils suggèrent donc la nécessité de fournir de plus amples et précises explications au sujet de la finalité du CSC, de différencier le processus du CSC de sa mise en œuvre et de déterminer ce qui arrivera après la présentation du CSC à la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2009.

L'un des commentaires les plus fréquents concernait les indicateurs mentionnés dans le CSC, même si le document spécifie qu'ils ont été inclus uniquement à titre d'exemples et non pas afin d'en fournir une liste exhaustive (ISU, 2007, p. 49).

A cet égard, bien qu'il soit mentionné à différents endroits du document préliminaire, il importe de souligner dès le début que le CSC est d'abord un instrument de classification qui vise à compiler des statistiques culturelles pertinentes et comparables à l'échelle internationale, plutôt qu'un outil en prévision d'une mise en œuvre immédiate. Ainsi, il pourrait être utile de mettre en exergue certains éléments clés du document sous forme d'encadrés ou de dédier une section à cette fin pour souligner les idées principales. Cela clarifierait sans doute l'objectif du CSC et éviterait des malentendus (par exemple, ce qu'il couvre et ce qu'il ne couvre pas ou les étapes à suivre s'il est adopté).

Cet encadré ou cette section pourraient souligner plusieurs points énoncés à différents endroits du document préliminaire :

- le CSC est un instrument de classification plutôt qu'un outil de mise en œuvre immédiate;
- il vise à élaborer une base conceptuelle et une méthodologie commune afin d'obtenir des statistiques comparables à l'échelle internationale qui englobent la gamme la plus vaste d'activités associées à la production, à la distribution et aux utilisations de la culture ;
- il ne vise pas à fournir une liste d'indicateurs ;

- il vise à suggérer des modalités d'utilisation de statistiques existantes afin de mesurer les activités culturelles ; à maximiser ce qui peut être accompli compte tenu des limites dues aux ressources humaines et financières et des défis de nature structurelle et opérationnelle que posent la collecte de données dans le domaine culturel ;
- des directives seront ultérieurement élaborées pour sa mise en œuvre ; ce sera le cas, en particulier, de directives précises relatives aux instruments, comme des enquêtes sur la participation culturelle ou des indicateurs sur le patrimoine immatériel, le savoir traditionnel et la production artisanale ;
- il vise à aider les pays à développer leur propre cadre de statistiques culturelles, sensible à leur réalité locale ou l'associer et l'adapter en fonction de leur cadre existant ;
- il pourra former la base de négociations entre les responsables des politiques culturelles et les ONS.

L'examen des cadres de statistiques culturelles dans divers pays et régions du monde, a permis de constater que la collecte des données demeure très limitée, même dans les pays développés. Par conséquent, le nouveau CSC devrait être considéré comme le point de départ d'un processus complexe pour développer des statistiques culturelles dans une perspective internationale, lequel véhiculera l'importance de la culture et en augmentera sa visibilité.

Il importe de noter que la participation des ONS se révèle d'une importance cruciale en ce qui a trait au développement des statistiques culturelles et que le CSC peut servir d'outil pour stimuler la demande en fournissant au secteur culturel des directives pour la collecte de données.

Bien que les indicateurs mentionnés dans le document préliminaire n'y étaient qu'à titre indicatif (UIS, 2007, pp. 49-52), il serait sans doute préférable de les éliminer du document et d'insérer à la place une liste provisoire d'indicateurs dans un encadré. De plus, cette liste devrait être aussi exhaustive que possible, et ne couvrir que quelques domaines (p. ex. les films ou les livres).

Par ailleurs, lors des ateliers, les participants ont exprimé leur préoccupation quant à la capacité de leur pays à mettre en œuvre le CSC. Il serait donc important de la prendre en considération pour la mise en œuvre de ce dernier.

Il importe de préciser que plusieurs participants ont évoqué qu'un ensemble minimal de données devrait être établi, à titre de guide pour les pays, aussi, des directives de mise en œuvre, des enquête-pilotes, du renforcement des capacités, de la formation (tant pour les utilisateurs des données que ceux qui les produisent), ainsi qu'une identification et un partage des pratiques d'excellences seraient requis.

Enfin, il y a lieu de considérer que cet effort ne devrait pas se limiter à une collecte statistique, mais qu'il devrait aussi inclure l'interprétation des statistiques, et dès le départ, le processus devrait principalement porter sur une collecte de données pertinentes à des fins politiques.

IV. Définition de la culture

Lors des ateliers, les participants ont formulé des commentaires au sujet de plusieurs expressions culturelles absentes du document, particulièrement en ce qui a trait à des aspects précis du patrimoine immatériel. Des doutes ont été exprimés quant à la nécessité de considérer certains points particuliers comme étant centraux, connexes ou périphériques, par exemple les instruments de musique ou les sports traditionnels. La plupart de ces propositions a été insérée dans la nouvelle version du CSC comme le paysage culturel, l'art culinaire et l'expression corporelle.

En ce qui concerne les instruments de musique, il a été proposé de les considérer comme « centraux », afin de prendre en compte la production de certains instruments de musique traditionnels. Pour ce qui est de l'élaboration d'instruments traditionnels par des artisans, il est justifié de la considérer comme « centrale », car il s'agit d'une expression d'un savoir traditionnel et d'une production artisanale. Toutefois, la production industrielle massive, comme les guitares électriques, serait plutôt caractérisée comme « connexe ».⁵

Dans la version révisée du Graphique 5, un nouveau domaine est proposé, *F : Conception (Design) et services de création*, qui inclut l'architecture et la publicité. Comme l'illustre le document préliminaire du CSC (ISU, 2007), il existe d'importantes différences entre les cadres existants dans divers pays quant à ces deux activités afin de savoir si elles doivent être considérées ou non comme étant culturelles. En particulier, la publicité est perçue, dans plusieurs modèles, comme étant de nature créative et protégée par les droits d'auteur plutôt que culturelle. Cet enjeu a été abordé au cours de la réunion du groupe de travail⁶ et il a été convenu que ce domaine ferait partie du nouveau CSC cependant, chaque pays peut décider de l'inclure ou non.

D'autres discussions ont porté notamment sur l'identification des domaines dans lesquels la musique, la photographie, les livres électroniques et les journaux en ligne devraient être intégrés en se basant plus précisément sur la prise en compte des nouvelles technologies de l'information, comme Internet, de façon à illustrer l'importance énorme qu'elles ont occupée au cours des dernières années (et des années à venir) en matière de production, de distribution et de consommation culturelles.

Enfin, ces enjeux ont été abordés au cours de la réunion du groupe de travail à Montréal, en février 2009 :

- la musique sous toutes ses formes (incluant la musique enregistrée) doit être incluse dans le domaine B : Arts de la scène et festivités culturelles ;
- la photographie doit être incluse dans le domaine C : Arts visuels et artisanat ;
- les bibliothèques (et les bibliothèques virtuelles) seront dans le domaine D : Livres et presse ;

⁵ Il est difficile de déterminer si les instruments de musique possèdent en soi une connotation culturelle ou s'ils devraient être considérés comme des outils de production culturelle.

⁶ Réunion du Groupe de travail (Task Force) pour la révision du CSC qui a eu lieu à Montréal en février 2009.

- les livres électroniques et les journaux en ligne appartiennent au domaine D : Livres et presse tout comme les musées virtuels dépendent du domaine A : Patrimoine ; et
- les sites et les portails Web relèvent du domaine E : Audiovisuels et médias interactifs.

Dans le cadre de ces échanges, il importe de garder à l'esprit que peu importe la taxonomie adoptée, la collecte des statistiques sera réalisée avec des classifications existantes étant souvent trop succinctes pour permettre des analyses culturelles.

V. La culture et le développement

L'UNESCO s'est distinguée par l'adoption d'une approche holistique afin d'illustrer le rôle clé que joue la culture en matière de développement socio-économique. Un long processus marqué par la Conférence mondiale sur les politiques culturelles MONDIACULT (UNESCO, 1982), la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997), le rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement *Notre diversité créative* (UNESCO, 1995), la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement de Stockholm (UNESCO, 1998), la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (UNESCO, 2001) et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (UNESCO, 2005) ont contribué à appréhender la culture comme un outil pour le développement économique et social de même qu'une finalité et un objectif de développement en soi.

Les deux ouvrages du Rapport Mondial sur la culture (UNESCO, 1998, 2000) abordent différentes perspectives vis-à-vis du lien entre la culture et le développement. Ils traitent explicitement du besoin d'élaborer des méthodologies afin de mesurer la contribution de la culture au développement humain et des défis qui accompagnent cette démarche.

Lors des ateliers régionaux tenus sur divers continents de la planète, ce processus de réflexion sur la culture et le développement a occupé une place importante, tel que souligné lors des ateliers d'Asie Pacifique et d'Afrique.

Comme rappelé lors de l'atelier régional de Bangkok en Asie, la réunion d'experts de haut niveau soutenue par une collaboration interinstitutionnelle de l'ONU à Jodhpur, en Inde en 2005, avait souligné le rôle croissant joué par les industries culturelles ainsi que leur lien direct avec l'atteinte des Objectifs de développement du millénaire. Cette réunion d'experts intitulée le *Consensus de Jodhpur* (UNESCO Bangkok, 2005) a également souscrit au besoin d'un soutien des politiques et d'une assistance technique.

Le *Consensus de Jodhpur* établit que : « Toutefois, la perception des industries culturelles devrait aller au-delà de leur nature économique; fondamentalement, elles sont de nature sociale et culturelle. La conservation et la promotion de la culture, des arts et des identités locales et nationales sont essentielles au développement individuel, communautaire et social et la politique devrait refléter les multiples avantages des industries culturelles ».

Le *Consensus de Jodhpur* a également mis l'accent sur l'importance de la collecte et de l'analyse des données : « Les stratégies, les politiques et les plans d'action doivent être fondés sur des résultats probants. Par conséquent, il existe un besoin urgent d'instruments de collecte et d'analyse de données, tels que des systèmes de comptes satellites et la cartographie des industries culturelles afin de faciliter une élaboration axée

sur les connaissances acquises, les stratégies, les politiques et les plans d'action. L'élaboration de plans d'action devrait être fondée sur une évaluation des avantages sociaux et économiques, directs et indirects, des industries culturelles ».

Selon l'*Initiative de Paro*, mise de l'avant par les pays du BIMSTEC (*Bay of Bengal Initiative for Multi-Sectoral Technical and Economic Cooperation*): « Les industries culturelles possèdent la capacité de contribuer à la diminution de la pauvreté et elles ont prouvé qu'elles constituent un instrument puissant de réorganisation sociale et de revitalisation des collectivités locales, en particulier parmi les groupes les plus pauvres de la société, tant dans les communautés rurales que dans les bidonvilles » (BIMSTEC, 2006).

Le plan d'action de Nairobi pour *Les industries culturelles pour le développement en Afrique* qui a été produit dans la foulée de la Première session ordinaire de la Conférence des ministres de la culture de l'UA (Union Africaine, 2005), parvient à des conclusions et des recommandations semblables. En ayant comme objectif le renforcement de la créativité et de l'identité culturelle africaine, de même qu'un approfondissement de la participation citoyenne dans le développement culturel endogène, le plan d'action établissait trois volets : 1) créer un environnement favorable visant à renforcer le cadre des industries culturelles africaines, 2) mettre en place des industries culturelles qui agiraient comme des contributeurs principaux au développement durable dans les pays africains et ; 3) assurer un climat concurrentiel pour les industries culturelles africaines.

L'Organisation des Etats américains (OEA), lors de la Quatrième Réunion interaméricaine des ministres de la Culture et des hauts fonctionnaires chargés de la culture (*Fourth Inter-American Meeting of Ministers of Culture and Highest Appropriate Authorities*) (OEA, 2008), a également approuvé le document *The Economy of Culture in the Americas: A Path to Sustainable Growth and Social Inclusion* qui réaffirme « le rôle central joué par la culture au niveau de l'amélioration de la qualité de vie de tous nos peuples, de la lutte contre la pauvreté et du développement global des Etats membres ». Il a été reconnu que : « la culture occasionne des répercussions dans la vie quotidienne de nos citoyens et contribue au développement de nos nations. La culture contribue à la qualité de vie, au développement de nos économies et au renforcement de l'identité et de la dignité de nos peuples. Elle est source de fierté. Elle contribue à forger nos valeurs. Elle se reflète dans notre façon d'interagir avec notre environnement et dans notre manière d'éduquer nos enfants. Les politiques de développement culturel sont intrinsèquement associées à la formulation des politiques relatives à tous les aspects du développement social et économique de nos pays ».

Le CSC de 2009 réitère le principe de reconnaissance de la culture en tant qu'élément-clé du développement et il véhicule des objectifs particuliers afin de surmonter les défis structurels et opérationnels sous-jacents à la mesure des multiples dimensions de la culture tout en maximisant la comparabilité internationale.

Le document préliminaire met en lumière la place essentielle qu'occupe la culture dans le cadre du cycle de reproduction économique et le rôle croissant qu'elle a joué, au cours des dernières décennies, en politique publique et il précise que « la perception de la culture comme outil potentiel de développement est reconsidérée » (ISU, 2007, p.10)

En considérant certains des commentaires émis au cours des ateliers, quelques paragraphes pourraient être ajoutés, tant dans le sommaire que dans l'introduction soulignant les répercussions éventuelles occasionnées par la culture sur le développement économique et social des pays en voie de développement.

Certains des arguments soulignés sont :

- la culture représente une ressource largement répandue à travers le monde, y compris au sein des groupes et communautés vivant dans la pauvreté ;
- les avoirs culturels communautaires, comme le savoir traditionnel et le patrimoine immatériel, conviennent particulièrement bien lorsqu'il est question d'identifier les assises au développement local durable, non seulement pour les répercussions économiques en tant qu'industries culturelles, mais aussi pour leurs effets de revitalisation sur le plan social et culturel ;
- la culture offre la possibilité, aux femmes et aux jeunes, de participer à des activités productives favorisant l'égalité des sexes, l'estime de soi et la conscientisation sociale ;
- pour plusieurs industries culturelles, les unités commerciales sont principalement de petites entreprises ou même des entreprises familiales qui se révèlent appropriées à un développement fondé sur la collectivité ; et
- les industries culturelles sont généralement respectueuses de l'environnement et contribuent à la revitalisation urbaine.

Toutefois, comme le souligne le document préliminaire du CSC, certains autres aspects doivent être pris en compte lorsque le potentiel de la culture est considéré comme une source de développement :

« La croissance de quelques conglomérats multinationaux actifs dans une série d'industries culturelles et leur accaparement des parts de marché. Cette organisation de la production culturelle conduit dans de nombreux pays à un oligopole. C'est la raison pour laquelle l'avantage des pionniers est énorme, et est concentré presque exclusivement dans les pays développés » (ISU, 2007, p. 11).

et :

« (...) les pays en développement sont souvent bien mal armés pour négocier des bénéfices de leurs exportations culturelles qui soit comparable à ceux dont bénéficient les pays développés. Cela s'explique non seulement par le manque de capacité institutionnelle au niveau local, mais également par le pouvoir absolu dont jouit un secteur industriel oligopolistique » (ISU, 2007, p. 12).

Une récente étude commanditée par la Banque interaméricaine de développement (BID) a démontré que la production et la distribution des produits des industries culturelles des pays d'Amérique latine sont de plus en plus contrôlées ou même réalisées à l'extérieur de la région, ce qui occasionne une perte d'avantages économiques pour les industries locales de même qu'une perte d'authenticité culturelle, illustrant ainsi l'importance de ces industries sur le plan des résultats économiques, mais aussi sur le maintien d'une identité culturelle.⁷ Elle révèle également que les politiques culturelles traditionnelles dans la région ont été centrées sur d'autres aspects comme l'octroi de subventions et le financement public d'institutions culturelles (BID, 2007).

Conformément à ces considérations sur les façons dont la culture peut contribuer à diverses dimensions du développement et sur les obstacles qui se doivent d'être surmontés, le CSC vise à fournir des outils méthodologiques de mesure et d'analyse de ces processus. Ce faisant, il a adopté une approche pragmatique qui maximise l'utilisation des sources statistiques existantes. Le modèle choisi porte principalement sur le processus de développement économique. Toutefois, afin de permettre la saisie des rapports multidimensionnels entre la culture et le développement, il est en mesure de s'étendre à d'autres aspects.

VI. La dimension sociale de la culture

La dimension sociale de la culture est associée à sa valeur symbolique en tant que porteuse d'identité, de valeurs partagées et d'appartenance, prévenant l'exclusion et renforçant la cohésion sociale et la stabilité.

Comme le reconnaît le document préliminaire, les normes utilisées pour l'élaboration des définitions des domaines culturels sont de nature économique, cependant leur interprétation n'est pas limitée aux aspects économiques de la culture. Chaque domaine du modèle comporte toutes les activités culturelles, sociales et informelles tandis que le savoir traditionnel et le patrimoine immatériel sont considérés comme un domaine transversal. Néanmoins, l'impression que la dimension sociale de la culture n'était pas suffisamment prise en compte par la nouvelle méthodologie demeurerait l'une des principales préoccupations véhiculées durant les ateliers.

Cette impression découle probablement de l'élaboration des définitions basée sur une approche pragmatique adoptée par le CSC et prenant en considération les classifications existantes et l'accessibilité des données. Le CSC définit la culture par l'entremise des classifications statistiques les plus largement utilisées (CITI, CIP et CCP⁸) ce qui explique les contraintes techniques et financières qui, souvent, constituent l'une des principales causes du manque de statistiques culturelles.⁹

⁷ Plus stratégique encore que le poids économique est le pouvoir de décider quelles sont les expressions culturelles qui atteindront le marché.

⁸ Classification centrale des produits (CCP), Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et Classification internationale type des professions (CIP).

⁹ Il a été observé que l'utilisation de la CCP n'est pas généralisée et même la CITI n'est pas utilisée dans plusieurs régions du monde : la Communauté européenne (où la NACE est utilisée), l'Amérique du Nord (NAICS) et l'Australie et la Nouvelle-Zélande (ANZSIC).

L'approche proposée par le CSC offre l'avantage de permettre aux autorités culturelles nationales d'utiliser les sources statistiques les plus répandues, comme les statistiques économiques standards et les enquêtes de ménages à des fins culturelles. En résumé, les renseignements statistiques les plus largement accessibles permettront de mesurer principalement la contribution économique des activités culturelles, toutefois les activités qui sont généralement saisies par ces sources statistiques ne sont pas liées au patrimoine immatériel, au savoir traditionnel, à la production artisanale et aux autres aspects de l'économie informelle.

L'importance d'adopter cette approche inclusive a déjà été mentionnée. Cependant, il importe de comprendre que cette approche présente quelques sérieux défis quant à la collecte de données visant à mesurer certains phénomènes culturels. En réalité, le document spécifie que l'approche relative à l'adoption d'une perspective économique est fondée sur le fait que la représentation économique de l'échange culturel, bien qu'elle expose de nombreux problèmes, demeure la plus facile à mesurer.

Afin d'atteindre un équilibre entre les avantages d'une approche pragmatique ('l'art du possible') et la nécessité de prendre en considération les enjeux-clés à des fins de politique culturelle (« les besoins politiques » et les facteurs « initiateurs »), il pourrait se révéler utile de souligner dans le sommaire et dans l'introduction que l'un des principaux objectifs de la révision du CSC est de reconnaître la dimension sociale de la culture, le rôle de plus en plus reconnu joué par la culture dans la cohésion sociale, son importance pour le développement humain, le bien-être et l'identification des outils et des étapes qui doivent être retenus pour avancer dans cette direction. Aussi, il faut souligner que dans la perspective des pays en voie de développement, la culture offre un énorme potentiel pour contribuer à des objectifs-clés de développement comme la création d'emplois, l'inclusion sociale des minorités et des groupes défavorisés, le développement durable, le développement des PME et la réduction de la pauvreté.

La nécessité, mais aussi les difficultés d'élaborer des outils statistiques visant à mesurer des aspects aussi importants que le patrimoine immatériel et la diversité culturelle devraient être soulignés dans l'introduction. En effet, il importe de mentionner que les principaux motifs de ne pas présenter des outils plus développés à ce sujet ont trait aux difficultés inhérentes à la mesure d'actifs immatériels, d'activités informelles et d'autres types de phénomènes qui échappent aux procédures statistiques standards. Aussi, il y aurait peut-être lieu d'indiquer que ces difficultés ne permettent pas d'être précis dans le document actuel à l'égard de ces outils. Cependant, des projets-pilotes spécifiques seront mis sur pied dans diverses régions du monde¹⁰, en étroite collaboration avec des pays qui partagent les mêmes priorités et qui ont entrepris de mener certaines expériences dans ces domaines afin de tenter de surmonter et de résoudre ces lacunes.

Comme le souligne le document, un travail de grande envergure devra être accompli pour adapter le modèle à des domaines tels que la participation sociale, le savoir traditionnel et local et le patrimoine immatériel, afin de s'assurer de ne pas réduire la culture à une dimension économique. Les enquêtes sur site du patrimoine de visiteurs et les enquêtes sur l'emploi du temps et la participation culturelle, pourraient par exemple, s'avérer être des outils statistiques très intéressants. Cependant, il faut également reconnaître qu'à des

¹⁰ En ce qui concerne l'Afrique, lors de l'atelier régional de consultation à Maputo, les participants ont proposé que la langue devienne un sujet sur lequel, au niveau régional, il y aurait lieu d'œuvrer.

fins d'analyse culturelle, les renseignements que ces enquêtes fournissent sont souvent insuffisamment détaillés. Ces enquêtes souffrent aussi d'un problème de robustesse lorsqu'il faut fragmenter les résultats.

Les concepts de capital culturel et de capital social pourraient se révéler très utiles dans la mesure de la contribution de la culture au développement social et économique. Selon David Throsby, « un élément du capital culturel peut être défini comme un actif qui incarne ou donne lieu à une valeur culturelle en plus de toute valeur économique qu'il pourrait posséder (...) un immeuble patrimonial peut posséder une quelconque valeur commerciale en tant que bien immobilier, mais aux yeux de la collectivité ou des individus, sa véritable valeur sera probablement associée à son esthétisme, sa valeur spirituelle ou symbolique ou d'autres éléments qui peuvent transcender ou outrepasser le calcul économique de ces valeurs qui peuvent être qualifiées comme les valeurs culturelles de l'immeuble. Le capital culturel ainsi défini existe sous une forme matérielle comme des immeubles, des emplacements, des sites, des œuvres d'art, des artefacts, etc. ou sous une forme immatérielle comme des idées, des pratiques, des croyances, des traditions, etc. » (Throsby, 2005).

Dans une étude, *Study on Hong Kong Creativity Index*, le capital social est exprimé « en termes de confiance, de réciprocité, de coopération et de riches réseaux sociaux (...) propices à l'enrichissement du bien-être collectif, d'expression sociale et de participation civique (...) [qui] donne[ant] lieu à l'épanouissement d'une créativité individuelle et collective. Elle est mesurée en fonction de neuf thèmes : la confiance générale, la confiance institutionnelle, la réciprocité, le sens de l'efficacité, la coopération, les attitudes à l'égard des minorités, l'adhésion aux valeurs modernes, l'expression de soi et la participation aux activités sociales » (Centre for Cultural Policy Research, 2005).

VII. Patrimoine immatériel, savoir traditionnel et artisanat

Lors des ateliers de consultation régionaux, les discussions qui ont porté sur le patrimoine immatériel, le savoir traditionnel et local et l'artisanat ont abouti à la nécessité de clarifier et approfondir ces thèmes dans le CSC.

Dans le nouveau CSC, le patrimoine immatériel est considéré comme une catégorie transversale centrale qui couvre la totalité des domaines proposés. Ainsi, le CSC vise à pouvoir saisir une vaste gamme d'expressions culturelles, sans égard à leur mode particulier de production.

Le patrimoine immatériel

Dans la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, « on entend par 'patrimoine culturel immatériel' les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine » (UNESCO, 2003a).

Le patrimoine culturel immatériel, tel qu'il est défini ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants :

- Traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- Arts du spectacle ;
- Pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; et
- Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Le patrimoine culturel immatériel englobe des expressions, des pratiques, des connaissances et des habiletés qui sont :

- Reconnues par des communautés, des groupes et, dans certains cas, des individus, comme faisant partie de leur patrimoine culturel ;
- Vivantes, transmises de génération en génération et constamment recrées ; et
- Conformes aux droits humains et au développement durable.

La définition englobe aussi les objets et les espaces associés aux manifestations du patrimoine culturel immatériel (PCI).

Au cours de l'atelier régional de consultation à Maputo, un participant de la Section du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO a souligné que le PCI est défini par les communautés elles mêmes. Il a suggéré d'adapter le texte afin de l'harmoniser avec la Convention sur le patrimoine immatériel (UNESCO, 2003a).

Il faut souligner que pour les langues, qui sont d'ailleurs incluses dans le domaine du patrimoine immatériel du CSC, il y a considérablement plus de renseignements statistiques que pour d'autres aspects du patrimoine immatériel.

La langue s'avère cruciale pour la préservation et la promotion du patrimoine immatériel puisque toutes ses manifestations dépendent de la langue pour leur pratique et leur transmission intergénérationnelle.

De surcroît, dans ce domaine, en ce qui a trait au développement d'indicateurs pertinents sur le plan de la politique, il existe relativement plus d'avancement que parmi les autres domaines du patrimoine immatériel. Par exemple, l'UNESCO a développé une méthodologie afin d'évaluer la vitalité linguistique et la mise en péril de la langue, en se fondant sur neuf critères (UNESCO, 2003b) :

- Nombre absolu de locuteurs ;
- Taux de locuteur sur l'ensemble de la population ;
- Disponibilité de matériels d'apprentissage et d'enseignement des langues ;
- Réaction face aux nouveaux domaines et médias ;
- Type et qualité de la documentation ;

- Transmission de la langue d'une génération à l'autre ;
- Attitudes des membres de la communauté vis-à-vis de leur propre langue ;
- Utilisation de la langue dans les différents domaines publics et privés ; et
- Attitudes et politiques linguistiques au niveau du gouvernement et des institutions, usage et statut officiel.

L'UNESCO prévoit aussi de développer, dans un proche avenir, une autre méthodologie d'évaluation de la diversité linguistique par rapport à la biodiversité qui reconnaîtrait que « la préservation du savoir traditionnel relié à la biodiversité peut en grande partie dépendre de la sauvegarde des langues qui véhiculent ce savoir traditionnel » (UNESCO, 2002).

Dans le cadre de cet effort, la Section du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO met au point un indicateur sur le statut et les tendances en matière de diversité linguistique et sur le nombre de locuteurs des langues indigènes.

Savoir traditionnel

La portée du savoir traditionnel (ST) est vaste et celui-ci comprend de nombreuses formes de connaissances. Il peut être considéré comme une ressource économique et culturelle qui a été élaborée dans le passé, mais qui n'est pourtant pas statique, car il évolue constamment en réponse à un environnement changeant. La préservation du ST constitue non seulement une composante primordiale de l'identité et une condition de l'existence de nombreux peuples, mais aussi un élément central du patrimoine culturel de l'humanité.

La définition proposée par l'UNESCO et par le Conseil International pour la science (ICSU) énonce que : « Le savoir traditionnel s'apparente à un *corpus* cumulatif de connaissances, de savoir-faire, de pratiques et de représentations conservés et enrichis par des peuples possédant une histoire étoffée d'interactions avec l'environnement naturel. Ces ensembles sophistiqués de compréhensions, d'interprétations et de significations font partie intégrante d'un complexe culturel englobant la langue, les systèmes de classification et de dénominations, les pratiques d'utilisation des ressources, les rituels, la spiritualité et la vision du monde » (UNESCO/ICSU, 2002).

Selon l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le ST « se rapporte au contenu des savoir-faire, des innovations, des informations, des pratiques, des compétences et de l'apprentissage propres aux systèmes de savoirs traditionnels, tels que les savoirs dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement ou de la médecine traditionnels. Ces formes de savoirs peuvent être associées aux expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore, telles que les chansons, les chants religieux, les récits, les motifs et les dessins. Un outil traditionnel peut incarner un savoir traditionnel, mais peut également être considéré comme une expression culturelle en lui-même de par son dessin et son ornementation. En d'autres termes, pour beaucoup de communautés, les savoirs traditionnels et leur forme d'expression sont considérés comme formant un tout indissociable » (OMPI).

Le savoir traditionnel, grâce à un soutien institutionnel et politique, peut être une ressource durable pour le développement par la création d'emplois, la croissance économique et les échanges commerciaux fondés sur l'expression de la diversité.

Les spécialistes ont souligné qu'une loi sur la propriété intellectuelle n'est pas appropriée si l'on veut offrir une protection adéquate aux expressions folkloriques et au savoir traditionnel :

« Malgré l'augmentation d'une reconnaissance à l'égard du ST comme une source précieuse de connaissances, il est considéré, en vertu des lois occidentales sur la propriété intellectuelle comme étant une information relevant du "domaine public", librement accessible, qui peut être utilisé par quiconque. De plus, dans certains cas, diverses formes de ST ont été appropriées par des chercheurs et par des entreprises commerciales, en vertu de droits sur la propriété intellectuelle, sans qu'aucune compensation ne soit versée aux créateurs ou aux possesseurs de la connaissance » (Correa, 2001).

Comme le reconnaît le document préliminaire, la mesure du savoir traditionnel et du patrimoine immatériel pose des défis considérables et les renseignements qui peuvent être soutirés des sources existantes demeurent fort limités.

Cependant, les institutions responsables du catalogage et de la documentation du savoir traditionnel peuvent constituer une source d'information. Il serait possible de commencer par collecter des indicateurs comme le nombre d'institutions qui se dévouent à ces tâches et le nombre de produits / d'éléments documentés.

Les enquêtes sur la population active et les enquêtes de ménages qui comprennent des questions au sujet des emplois secondaires peuvent constituer une source d'information relative au nombre de personnes se consacrant à la création ou à la transmission du savoir traditionnel.

De plus, les enquêtes sur la participation englobent non seulement, la mesure des « arts et des médias », mais aussi la participation aux activités culturelles considérées comme les caractéristiques des expressions des cultures indigènes, locales et traditionnelles telle que les rituels, les cérémonies et les festivals, l'utilisation de costumes traditionnels, la langue, etc. Ces enquêtes pourraient devenir une importante source d'information concernant le savoir traditionnel, le patrimoine immatériel et la diversité culturelle.

Suite aux échanges de la réunion du groupe de travail à propos du patrimoine immatériel et du savoir traditionnel, il a été convenu qu'à des fins de clarté et de simplicité, le CSC considérera le PCI tel que défini par la Convention de 2003 de l'UNESCO (UNESCO, 2003a), comme un domaine transversal et aucune mention explicite du savoir traditionnel ne sera incluse dans la définition de ce domaine, puisque le ST est un concept beaucoup plus vaste.

Artisanat

L'UNESCO a défini l'artisanat comme étant des produits « fabriqués par des artisans, soit entièrement à la main, ou à l'aide d'outils à main ou même de moyens mécaniques, pourvu que la contribution manuelle directe de l'artisan demeure la composante la plus importante du produit fini (...) La nature spéciale des produits artisanaux se fonde sur leurs caractères distinctifs, lesquelles peuvent être utilitaires, esthétiques, artistiques, créatifs, culturels, décoratifs, fonctionnels, traditionnels, symboliques et importants au point de vue religieux ou social » (UNESCO/ITC, 1997).

Les produits artisanaux peuvent être classés en fonction de divisions très vastes. Le document *Guide méthodologique pour la collecte des données sur l'artisanat* publié par l'UNESCO en 1990 (UNESCO, 1990) propose une classification fondée principalement sur les matériaux utilisés ou sur une combinaison de matériau et de technique. Les six principales catégories sont la vannerie, les textiles, la poterie, le bois, le métal et le cuir. D'autres catégories pourraient correspondre à divers matériaux supplémentaires propres à un pays ou à une région qui sont rares ou difficiles à travailler comme la pierre, le verre, l'ivoire, l'os, la corne, les carapaces, les coquillages ou le nacre. Des catégories supplémentaires pourraient être prises en considération lorsque différents matériaux et techniques seront simultanément mis à contribution, par exemple, des instruments de musique, des jouets et des costumes.

L'artisanat peut apporter une importante contribution à l'économie au niveau de l'emploi, du revenu et du commerce. Cependant, il importe de mentionner que les principaux défis pour mesurer ces contributions est de pourvoir dans les statistiques industrielles et commerciales distinguer les biens faits à la main et ceux faits à la machine. L'artisanat n'est pas couvert par la CITI ni même dans la CCP (*CPC en anglais*) qui pourtant définit les produits davantage en fonction de leur forme ou de leur type plutôt que de leur mode de production.

En outre, la plupart du temps, l'artisanat est issu de petites entreprises informelles, souvent tenues par des familles ou des artisans seuls, qui ne sont pas capturées par les enquêtes auprès des entreprises. Ainsi de nombreux agriculteurs produisent également des objets d'artisanat comme emploi secondaire, sans toutefois être considérés dans le cadre d'enquêtes sur le travail.

Dans le contexte des outils et pratiques de classification statistique actuellement disponibles, les enquêtes sur le travail demeurent probablement la façon la plus adéquate pour capter l'artisanat, d'où l'importance de saisir les emplois secondaires.

VIII. Diversité culturelle

L'une des recommandations formulées par les ateliers régionaux de consultation visait à accroître l'importance accordée à la diversité culturelle.

Selon la Convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle de l'UNESCO (UNESCO, 2005) :

« [la] Diversité culturelle renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux. La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées à travers lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions culturelles, mais aussi à travers divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et les technologies utilisés ».

Selon la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, elle se caractérise comme « Source d'échanges, d'innovation et de créativité [...] pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant (...) elle est une des sources du développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante » (UNESCO, 2001).

Parmi ses principes directeurs, la Convention insiste tout particulièrement sur :

- la dignité égale de toutes les cultures ;
- la complémentarité des aspects économiques et culturels ;
- les liens entre la culture et le développement durable ;
- le droit à un accès équitable ; et
- la double nature (économique et culturelle) des activités, des biens et des services culturels.

La protection et la promotion de la diversité culturelle jouent un rôle vital en matière de dynamisme culturel et recourent une vaste gamme de mesures : qu'il s'agisse d'offrir un soutien aux activités culturelles nationales et industries culturelles indépendantes, d'assurer la présence d'un environnement au sein duquel les individus et les groupes sociaux sont incités à créer et à distribuer leurs expressions culturelles et d'avoir accès à une riche diversité d'autres formes d'expressions. Finalement, la diversité culturelle interpelle les droits humains en général et les droits culturels en particulier.

Dans le modèle proposé par le CSC, non seulement la diversité englobe les fonctions de création, de production et de distribution, mais également les fonctions de consommation et de participation. Concernant l'offre de la chaîne de production culturelle, la diversité se rapporte aux origines du contenu, à la composition du marché du travail et à l'emplacement des unités commerciales (entreprises, travailleurs autonomes, etc.). Dans le cas de la demande, la diversité concerne l'accès équitable consenti à divers groupes de la société et leur participation.

La diversité culturelle peut aussi être analysée du point de vue d'un seul pays, au sein d'une nation ou d'une région particulière, et dans une perspective internationale, entre des pays à l'échelle mondiale.

Compte tenu de l'importance croissante des actifs créatifs dans l'économie, la diversité culturelle est au cœur de la créativité et de l'innovation. David Throsby souligne que « (...) les principes pour maintenir la diversité culturelle découlent de la proposition selon laquelle la diversité des idées, des croyances, des traditions et d'autres manifestations artistiques et culturelles donne lieu à une abondance de services culturels qui demeure très différente des services fournis par les composantes individuelles (...) la diversité culturelle contribue de façon importante au dynamisme artistique et culturel qui, à son tour, engendre une succession d'effets sur l'économie » (Throsby, 2005).

A cet égard, la diversité culturelle s'impose comme un concept primordial et, comme le souligne le CSC, il y a eu une reconnaissance croissante de l'importance et de la nécessité de mener une politique active en matière de diversité culturelle (ISU, 2007, p. 12).

Selon l'article 19 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : « L'UNESCO facilite, grâce aux mécanismes existants au sein du Secrétariat, la collecte, l'analyse et la diffusion de toutes les informations, les statistiques et les meilleures pratiques en la matière » (UNESCO, 2005). Toutefois, tel qu'il est expliqué ci-dessus, la diversité culturelle présente de nombreuses facettes et le processus visant à les mesurer reste complexe et il sera sans doute compris de façons diverses dans les pays.

D'un point de vue pragmatique, certaines des premières étapes pourraient être les suivantes :

- Mesurer la diversité linguistique : dans plusieurs pays, les recensements de la population comportent des renseignements détaillés au sujet du nombre de langues parlées, du nombre de locuteurs qui peuvent être associés à diverses variables sociodémographiques, économiques et autres (le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, l'emploi, le revenu, etc.), cette mesure peut être réalisée non seulement au niveau national mais aussi au niveau régional et local.
- Mesurer la place occupée par les langues selon divers biens et services culturels (livres, revues, journaux, films, musique enregistrée, émissions radiodiffusées et télédiffusées, internet, etc.).
- Enquêtes sur la participation culturelle et les sondages sur des sites ou lors d'événements peuvent fournir des renseignements sur les taux de participation des différents groupes ethniques, régionaux ou d'autres groupes sociaux. Il est important de noter que les enquêtes sur la participation ne doivent pas être limitées à des aspects tels que les arts, le patrimoine matériel et les médias, mais qu'elles doivent inclure les pratiques et les activités associées au savoir traditionnel et au patrimoine immatériel de façon à saisir la diversité culturelle.
- Mesurer la participation des produits étrangers sur les marchés nationaux (par exemple les films projetés, tels que mesurés par l'enquête de l'UNESCO ou les livres, la musique enregistrée, les émissions télévisées et radiodiffusées).

Bibliographie

Askerud, Pernille (2008). "Asia Pacific Regional Consultation on a New Framework for Culture Statistics", Background Paper. Bangkok.

BIMSTEC countries (2006). "Paro initiative and Plan of Actions", at the First BIMSTEC on Cultural Cooperation, Paro, Bhutan, May 2006.

Centre for Cultural Policy Research (2003). *Baseline Study on Hong Kong's Creative Industries*. Central Policy Unit. Hong Kong Special Administrative Region Government : University of Hong Kong.

Centre for Cultural Policy Research, Home Affairs Bureau (2005). *A study on creativity index*. Home Affairs Bureau, Hong Kong Special Administrative Region Government : University of Hong Kong.

Correa, Carlos (2001). *Traditional Knowledge and Intellectual Property*. Issues and options surrounding the protection of traditional knowledge. Discussion Paper. Geneva : The Quaker United Nations Office.

HENG, T.M. et al. (2003). *Economic Contribution of Singapore's Creative Industries*.

Inter-American Development Bank (IABD) (2007). *Cultural Industries in Latin America and the Caribbean: Challenges and Opportunities*. Washington : IABD.

Organisation des Etats américains (OEA) (2008). *The Economy of Culture in the Americas: A Path to Sustainable Growth and Social Inclusion*. Quatrième Réunion Interaméricaine des Ministres de la Culture et des hauts fonctionnaires, Barbade.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). *Propriété intellectuelle et savoir traditionnel*. Genève : OMPI: http://www.wipo.int/freepublications/fr/tk/920/wipo_pub_920.pdf

South African Cultural Observatory. *The Economics of Culture & Cultural Statistics in South Africa*. p.26: http://www.culturalobservatory.org.za/pdf_files/econ_of_culture.pdf

Throsby, David (2005). *On the Sustainability of Cultural Capital*. [Research Papers](#) No 510, 16p from [Macquarie University, Department of Economics](#).

UNESCO (1982). *MONDIACULT: Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*. Conférence mondiale sur les politiques culturelles. Mexico: UNESCO, 26 juillet-6 août 1982: http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico_fr.pdf/mexico_fr.pdf

UNESCO (1986). *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles*. Statistical Commission and Economic Commission for Europe, UNESCO, Conference of European Statisticians. Third Joint Meeting on Cultural Statistics, 17-20 Mars 1986. CES/AC/44/11. 13 Février 1986.

UNESCO (1990). *Guide méthodologique pour la collecte des données sur l'artisanat*. Paris : UNESCO. <http://unesdoc.unesco.org/images/0008/000888/088895fo.pdf>

UNESCO (1995). *Notre diversité créatrice*. Rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement. Paris : UNESCO.

UNESCO (1998). *Rapport Mondial sur la culture : Culture, Créativité et Marché*. Paris : UNESCO.

UNESCO (1998), *Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement*. Adopté à la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement, Stockholm, 30 Mars-2 Avril 1998.

UNESCO (2000). *Rapport Mondial sur la Culture, 2000 : Diversité culturelle, conflit et pluralisme*. Paris : UNESCO.

UNESCO (2001). Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Paris : UNESCO. <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf> .

UNESCO (2002). *Linguistic diversity in relation to biodiversity*. Program on Safeguarding Endangered Languages. Paris: UNESCO. <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?pg=00144>

UNESCO (2003a). *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, Paris : UNESCO.

UNESCO (2003b). *Vitalité et disparition des langues*. Paris : UNESCO. <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/00120-FR.pdf>

UNESCO (2005). *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Paris : UNESCO.

UNESCO Bangkok (2005). *The Jodhpur Initiatives : A Strategy for the 21st Century. Regional Unit for Culture in Asia Pacific*. Bangkok: UNESCO Bangkok.

UNESCO/ITC Centre du Commerce international Symposium (1997). Symposium international sur « l'Artisanat et le marché mondial : Commerce et codification douanière », Manille, 6-8 octobre 1997.

UNESCO/ICSU (2002). *Science, Traditional Knowledge and Sustainable Development*. p. 9. ICSU : Paris.

UNESCO-ISU (ISU) (2007). *Version préliminaire du Cadre de statistiques culturelles de l'UNESCO*. Montréal: Institut de Statistique de l'UNESCO.

Union Africaine (UA) (2005). *Plan d'action de Nairobi: Les Industries Culturelles pour le Développement de l'Afrique*, Première Session Ordinaire de la Conférence des Ministres de la Culture de L'UA, Nairobi, Kenya.

Annexe

Recommandations des ateliers régionaux sur le CSC

1. Atelier de consultation régionale pour l'Afrique sur le CSC révisé 2009 de l'UNESCO (22 au 24 septembre 2008, Maputo, Mozambique)

- Elargir la portée de la définition de la culture en :
 - développant des liens entre la culture et le développement ; et
 - soulignant l'importance de la diversité culturelle.
- Expliciter la définition du patrimoine immatériel afin de refléter la culture africaine (expressions corporelles, paysages culturels, etc.).
- Fournir des définitions sur les termes culturels utilisés dans le CSC.
- Développer la dimension sociale.
- Développer le thème des langues pour l'Afrique.
- Choisir au moins deux pays africains comme pays-pilote dans la phase de la mise en œuvre du CSC.
- Nécessité d'élaborer des directives pour la mise en œuvre du CSC.
- Nécessité d'élaborer une formation préalable à la mise en œuvre du CSC.
- Développement des indicateurs devra se faire lors de la mise en œuvre du CSC.
- Considérer des documents et des sources de données complémentaires sur l'Afrique comme apport à la phase de consultation.

2. Atelier de consultation régionale pour l'Asie et Pacifique sur le CSC 2009 révisé de l'UNESCO (14 au 16 octobre 2008, Bangkok, Thaïlande)

- Nécessité d'accentuer l'élaboration des enjeux conceptuels ayant trait au patrimoine immatériel, au savoir traditionnel, à l'artisanat, à la culture et l'éducation ainsi qu'aux répercussions et aux aspects sociaux de la culture.
- Nécessité de réviser le modèle de « chaîne culturelle ».
- Le CSC devrait inclure une section décrivant ce qui pourrait, dès maintenant, être mesuré et ce qui exigerait des efforts supplémentaires de mise au point, ainsi que des définitions supplémentaires de concepts-clés.

3. Atelier de consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur le CSC 2009 révisé de l'UNESCO (21 au 23 janvier 2009, San José, Costa Rica)

- Séparer les domaines sur le tourisme et les sports en deux domaines distincts : les sports (récréation et loisirs) et le tourisme (écologique, spirituel et culturel).
- Ajout au domaine D (livres et presse) : les bibliothèques, les salons du livre.
- Ajout au domaine E : portails internet (CITI 4: 6312).
- Nécessité d'expliquer dans le CSC de quelle façon les codes des classifications internationales ont été alloués à chaque domaine respectif.

- Nécessité de réviser la liste des codes relatifs à l'artisanat.
- Nécessité de travailler sur les services culturels et sur le lien avec les classifications internationales.
- Maintenir une cohérence au moment de catégoriser les codes par contenu, par exemple, la musique imprimée est classée dans le code de la musique.
- Réviser la liste des codes qui contiennent à la fois des activités culturelles et non culturelles.
- Ajout d'une troisième dimension qui engloberait les notions et les éléments de gestion appuyant les politiques culturelles.
- Lier le développement des comptes satellites de la culture dans la région et le CSC révisé de l'UNESCO.
- Développer des manuels méthodologiques qui identifieront les variables sociales et économiques occasionnant des répercussions sur la culture et les fournir au personnel technique au niveau national.
- Nécessité de renforcer les capacités de la collecte des statistiques culturelles pour les pays des Caraïbes.

* * *